

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 15/159 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ADOPTANT LE REGLEMENT DU CONCOURS LINGUA AZZIONE ET DU CONCORSU DI PUESIA DI L'ACCADEMIA

SEANCE DU 26 JUIN 2015

L'An deux mille quinze et le vingt-six juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, DOMINICI François, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCESCHI Valérie, GIOVANNINI Fabienne, HOUEMER Marie-Paule, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, PAGNI Alexandra, POLI Jean-Marie, RISTERUCCI Josette, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BARTOLI Marie-France à M. FEDERICI Balthazar
Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme PAGNI Alexandra
Mme BIANCARELLI Viviane à M. BUCCHINI Dominique
Mme CASALTA Laetitia à M. DOMINICI François
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
Mme GIACOMETTI Josepha à M. TALAMONI Jean-Guy
Mme LACAVE Mattea à Mme SIMONPIETRI Agnès
Mme NATALI Anne-Marie à M. SUZZONI Etienne
Mme NIELLINI Annonciade à Mme MARTELLI Benoîte
M. ORSINI Antoine à Mme FERRI-PISANI Rosy
M. ORSUCCI Jean-Charles à M. MOSCONI François
Mme PRUVOT Sonia à M. BASTELICA Etienne
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme FRANCESCHI Valérie
M. SIMEONI Gilles à M. VANNI Hyacinthe
Mme VALENTINI Marie-Hélène à M. LUCCIONI Jean-Baptiste

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, CASTELLANI Michel, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FRANCISCI Marcel, GIORGI Antoine, GRIMALDI Stéphanie, NIVAGGIONI Nadine, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SINDALI Antoine, TATTI François.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 14/210 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2014 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2015,
- VU** la délibération n° 15/038 AC de l'Assemblée de Corse du 16 avril 2015 approuvant le plan Lingua 2020 per a nurmalisazione di a lingua corsa versu une sucetà bilingua,
- VU** la délibération CE n° 1502796 du Conseil Exécutif de Corse affectant les autorisations d'engagement pour l'opération n° 4812F0097 : Linguimondi 2015,
- VU** l'avis n° 2015-17 du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse en date du 22 juin 2015,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

ADOPTÉ le règlement du concours Lingua Azzione et du Cuncorsu di puesia di l'Accademia.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à organiser les concours Lingua Azzione et Cuncorsu di Puesia di

l'Accademia conformément aux règlements arrêtés dans le document joint en annexe.

ARTICLE 3 :

AFFECTE la somme de 1 000 € au prix du Cuncorsu di Puesia di l'Accademia.

AFFECTE la somme de 2 000 € au prix Lingua Azzione.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 26 juin 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES

<p>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : Linguimondi 2015- Règlements du concours Lingua Azzione et du Cuncorsu di Poesia di l'Accademia - Programme 4812F

Ce rapport présente les règlements de deux concours qui seront organisés lors de « Linguimondi » 2015, l'évènement organisé par la Collectivité Territoriale de Corse à l'occasion de la Journée européenne des langues.

Les imputations financières de ces concours sont intégrées à l'affectation de 35 000 € adoptée par le CE en date du 21 mai 2015 (opération 4812 F0097)

A/ Règlement Cuncorsu di Poesia di l'Accademia

Article 1 - Sous l'égide de la Collectivité Territoriale de Corse et pour contribuer à la promotion de la création poétique en langue corse, la commission littérature du Cunsigliu di a lingua corsa organise un concours de poésie. Le concours sera ouvert du 1^{er} juillet jusqu'au 31 août 2015.

Article 2 - Le texte présenté devra être inédit et en langue corse. Sa longueur est libre. Chaque participant présentera un seul et unique texte.

Article 3 - Les textes seront accompagnés d'un feuillet comportant l'identité et les coordonnées du candidat, d'une déclaration attestant que le texte n'a jamais été publié, ainsi que, de manière facultative, du curriculum vitae et de la liste des publications éventuelles de l'auteur. Les poésies seront anonymées avant évaluation par les membres du jury.

Article 4 - La Collectivité Territoriale de Corse s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur de chaque poème. Chaque candidat renonce à ses droits patrimoniaux sur son poème si celui-ci est primé. La Collectivité Territoriale de Corse pouvant exploiter ce poème dans toutes les circonstances et sur tous les supports qui lui conviendront. Les droits cédés comprennent notamment le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit d'arrangement, le droit d'adaptation, et ce sous toutes les formes, par tous les procédés et sur tous supports connus et inconnus à ce jour.

Cette cession est consentie à titre gratuit pour le monde entier.

Article 5 - Les textes seront soumis à un jury composé d'écrivains reconnus : Maddalena MASSIANI, Dumanica FOATA, Ghjuvan'Ghjaseppu FRANCHI, Ghjiseppu TURCHINI, Paulu Santu PARIGI, Ghjuvan'Petru RISTORI.

Article 6 - Trois prix seront attribués. Les poèmes sélectionnés pourront être interprétés lors de la remise des prix, faire l'objet d'expositions, de publications ou d'enregistrements. Proclamation des résultats : 29 septembre 2015 lors d'une soirée festive au Centre Culturel Universitaire, salle Natale Luciani.

Article 7 - Dotation des prix : Primu Premiu di l'Accademia 500 €, Secondu Premiu di l'Accademia 300 € ; Terzu Premiu di l'Accademia 200 €.

Article 8 - La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 31 août 2015

Pièces à joindre obligatoirement

- coordonnées du candidat (adresse postale, mail et téléphone) - une attestation déclarant que le poème n'a jamais été publié dans le cadre d'un usage commercial (de type "Je soussigné(e).... atteste que le poème n'a jamais été publié" avec signature manuscrite).
- un curriculum vitae et la liste éventuelle des publications de l'auteur (facultatifs)

Aucun envoi ne sera accepté si ces conditions ne sont pas remplies.

Contact : 04 20 03 95 21

Par courrier : l'envoi est à adresser à (le cachet de la Poste faisant foi) :

Service du Conseil linguistique
Collectivité Territoriale de Corse
5, av X Luciani 20250 Corti

Par courriel à (la date de réception faisant foi) :

pascale.mariani@ct-corse.fr

B/ Règlement du concours Lingua Azzione

A l'occasion de la Journée européenne des langues, la Collectivité Territoriale de Corse organise « Linguimondi » avec l'Université de Corse du 29 septembre au 3 octobre 2015.

Le concours Lingua Azzione se déroulera les 1^{er} et 2 octobre 2015 à Corti. Ce concours ouvert aux 15-30 ans vise à encourager la conception et la mise en œuvre de projets innovants, au bénéfice de la langue corse et de son emploi dans la vie économique et sociale. Les candidats devront se constituer en équipes de quatre et présenter leur projet en langue corse.

Ce concours se propose ainsi de sensibiliser les jeunes à l'innovation et à la création d'entreprises. Cette action sera en lien direct avec l'utilisation de la langue corse. Les candidats devront trouver une idée innovante, imaginer la structure qui la commercialise, présenter leur projet devant un jury d'experts, non sans avoir affronté les difficultés d'un travail en groupe. Au terme du concours, un prix sera décerné à l'équipe gagnante : U premiu di a creazione doté de 500 € par candidat. Dans tous les cas, ils correspondront à l'objectif du concours : l'innovation économique au bénéfice de la langue, dans quelque domaine d'application que ce soit.

Article 1 - Objet de Lingua Azzione

Lingua azzione est destiné à encourager la mise en œuvre de projets innovants par les jeunes.

Article 2 - Principes de Lingua Azzione

Le principe de cet évènement original est de provoquer un double déclic, culturel et pédagogique : agir au bénéfice de la langue corse dans un domaine d'utilisation tout à fait inédit. En effet, en 24 heures, les candidats doivent trouver une idée innovante, imaginer la structure qui la commercialise, affronter les difficultés d'un travail en groupe, utiliser la langue corse comme produit ou service à vendre et comme moyen de travail et de communication, enfin présenter leur projet devant un jury d'experts.

Article 3 - Public concerné

Le concours est ouvert à tous les jeunes de 15 à 30 ans. Chaque équipe sera impérativement constituée selon les critères suivants :

- Quatre candidats constituent une équipe.
- Le nombre de participants d'une équipe ne saurait être inférieur ou supérieur à celui précédemment indiqué.
- Les candidats ayant reçu le prix attribué lors du concours des années précédentes ne peuvent plus s'y présenter.

L'exigence de mixité des équipes, en termes d'apport de compétences diversifiées, apparaît particulièrement importante et se voit donc ici privilégiée.

Article 4 - Modalités d'inscription

Les étudiants doivent se constituer en équipes et compléter la fiche d'inscription du groupe. Cette fiche d'inscription est disponible sur le site internet institutionnel de la Collectivité Territoriale de Corse, www.corse.fr La fiche doit être renvoyée par email à Pascale Mariani (pascale.mariani@ct-corse.fr / Cunsigliu di a lingua corsa). Date limite d'inscription : vendredi 18 septembre à minuit.

Article 5 - Déroulement du concours

Le concours se déroulera les 1^{er} et 2 octobre 2015 dans la salle Simon'Ghjuvanni Vinciguerra du Cunsigliu di a lingua corsa située au 5 avenue X Luciani à Corti. La matinée du 1^{er} octobre sera dédiée à un séminaire consacré à la création d'entreprise. L'après-midi et le 2 au matin seront dédiés aux travaux de groupe. Les étudiants ne possédant pas d'ordinateurs portables personnels pourront demander un accompagnement logistique de la part de la Collectivité Territoriale de Corse. Le 2 après-midi sera consacré à la présentation des projets devant un jury, suivi de la délibération et de la cérémonie de remise des prix.

Déroulement de la présentation orale :

L'ordre du passage des équipes se décidera par tirage au sort. Chaque présentation de projet ne devra pas excéder vingt minutes. Suivront dix minutes de questions du jury. Après délibérations, les prix de Lingua azzione seront remis aux lauréats le

2 octobre juin à partir de 16 heures. Les candidats primés s'engagent à accepter d'être associés à la communication des organisateurs et de leurs partenaires sponsors.

Article 6 - Langue de présentation du projet

A l'issue des vingt-quatre heures consacrées au montage du projet collectif, chaque équipe remettra un texte d'une page maximum, écrit en langue corse (avec traduction éventuelle en français), au jury. Il remettra également, sur clé usb, un Powerpoint de présentation de son projet, dont la langue de rédaction sera le corse.

Le projet sera présenté oralement en langue corse.

Article 7 - Le jury

Le jury est composé de six membres, soit, pour deux acteurs du monde économique, sensibles à l'émergence de projets innovants et au développement de l'utilisation de la langue corse dans le domaine de la vie économique et sociale, deux universitaires, ainsi qu'un représentant de la direction de la langue corse de la CTC et un représentant de l'ADEC.

Article 8 - Le prix de Lingua azione

U premiu di a criazione est offert par la Collectivité Territoriale de Corse aux candidats lauréats. Il est de 500 € par candidat.

Article 9 - Propriétés intellectuelles

Les candidats et les jurés s'engagent au titre de la responsabilité civile à garder confidentielles les présentations faites par les autres candidats et à ne pas les exploiter.

Article 10 - Les organisateurs Lingua Azzione

La Collectivité Territoriale de Corse organise le concours Lingua Azzione.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.